



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2023
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination d'un.e président.e d'assemblée et d'un.e secrétaire d'assemblée.
3. Vérification du droit de présence.
4. Constatation de la régularité de la convocation de la réunion et vérification du quorum.
5. Adoption de l'ordre du jour.
6. Présentation de la proposition de nouveaux règlements généraux
7. Adoption des règlements généraux
8. Levée de l'assemblée.